

**Document de recherche**

**Comptes des revenus et dépenses, série technique**

**Module des ressources humaines  
du compte satellite du tourisme :  
une étude pilote pour l'Ontario**



Division des comptes des revenus et dépenses  
21e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6



Statistique Statistics  
Canada Canada

Canada

# Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme : une étude pilote pour l'Ontario

Ce document rend compte du Module des ressources humaines (MRH) du compte satellite du tourisme : une étude pilote pour l'Ontario, élaboré par Statistique Canada. Cette étude pilote fournit des données détaillées sur l'emploi relié au tourisme en Ontario. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données sont de plus ventilées par l'âge, le sexe et par le statut d'immigrant. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme en Ontario.

La présente étude a été préparée par Monique Bisailon de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. Elle a été rendue possible par le biais d'un accord de partenariat avec le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme et le Ministère du tourisme de l'Ontario.

**Ottawa**  
**Mars 2010**

N° 13-604-M n° 65 au catalogue  
ISSN 1707-1844  
ISBN 978-1-100-93504-1

N° 13-604-MPB n° 65 au catalogue  
ISSN 1707-1720  
ISBN 978-1-100-51083-5

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-M no. 65)

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans autre autorisation de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

## **Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Offrir des services aux Canadiens ».

## Table des matières

Faits saillants . . . . .	5
1. Introduction . . . . .	6
2. Portée de l'étude . . . . .	6
3. Méthodologie régionale . . . . .	7
4. Résultats . . . . .	8
4.1 Secteur du tourisme . . . . .	9
4.2 Profil des industries touristiques . . . . .	12
4.3 Professions dans les industries touristiques . . . . .	16
4.4 Profil des employés du secteur touristique . . . . .	17
5. Conclusion et travaux à venir. . . . .	21
Annexe A : Cadre comptable . . . . .	22
Annexe B : Concepts et définitions . . . . .	23
Annexe C : Sources des données . . . . .	26
Annexe D : Méthodologie. . . . .	29
Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines . . . . .	32
Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines . . . . .	35
Annexe G : Structure des tableaux . . . . .	38
Glossaire . . . . .	39
Documents de référence . . . . .	42
Série technique . . . . .	44

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0** zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup>** valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p** provisoire
- r** révisé
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E** à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

## Faits saillants

- L'Ontario est la première province à mettre à l'essai le Module des ressources humaines (MRH) au niveau régional à titre de projet pilote. La méthodologie utilisée est similaire à celle employée pour le MRH au niveau national, puisque les mêmes sources de données sont disponibles aux niveaux national et provincial. Il a fallu procéder à plus d'ajustements et de suppressions qu'au niveau national, pour raison de confidentialité pour produire des estimations au niveau provincial mais la qualité des résultats n'a pas été compromise.
- Les industries touristiques dans le MRH comprennent les cinq groupes d'industries suivants : transport, hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements et services de voyages. De façon générale, une industrie est considérée comme une industrie touristique si elle cesserait d'exister, ou continuerait d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit, suite à l'absence du tourisme.
- Le MRH fournit trois statistiques principales sur les ressources humaines pour le secteur du tourisme dans son ensemble et pour chaque groupe d'industries touristiques : les emplois, les heures et la rémunération. Ces statistiques sont disponibles également selon le sexe, les modalités d'emploi, le groupe d'âge, le statut d'immigrant et la profession.
- Toutes les statistiques fournies par le MRH se rapportent à la production des industries touristiques. Par exemple, les statistiques sur l'emploi portent sur le nombre d'emplois requis pour produire des biens et services dans les industries touristiques, que les biens et services produits soient consommés par des visiteurs ou par les résidents locaux.
- Cette étude pilote a permis d'obtenir des estimations annuelles pour l'Ontario portant sur une période de 12 ans allant de 1997 à 2008.
- En 2008, le secteur du tourisme en Ontario comptait 606 000 emplois, soit 8,9 % de tous les emplois en Ontario. Ces emplois représentent le nombre total d'emplois dans les industries touristiques.
- Le groupe des services de restauration était le principal employeur parmi les industries touristiques, avec 333 000 emplois. Le groupe des loisirs et divertissements était le deuxième employeur en importance, comptant 107 000 emplois, suivi du transport avec 83 000 emplois. Le groupe de l'hébergement était à l'origine de 66 000 emplois et les services de voyages, de 18 000 emplois.
- Comme pour l'ensemble du Canada, en 2008 les heures de travail étaient plus courtes dans les industries touristiques en Ontario (29,5 heures par semaine) comparativement aux emplois à l'échelle de la province (33,4 heures). La semaine de travail plus courte était attribuable en partie à la plus forte proportion d'emplois à temps partiel dans le secteur du tourisme.
- La rémunération horaire était plus élevée dans les industries touristiques en Ontario comparativement aux industries touristiques à l'échelle nationale.
- Les dix groupes professionnels les plus répandus du secteur touristique en Ontario représentaient 62,7 % de tous les emplois des salariés de ce secteur. Parmi les cinq professions les plus répandues du secteur touristique, neuf emplois sur dix se retrouvaient dans les services de restauration.
- Quarante pourcent des emplois (219 000 emplois) dans le secteur du tourisme en Ontario étaient occupés par des adolescents ou des jeunes adultes. Trois jeunes adultes sur quatre travaillaient dans les industries des services de restauration et près de sept sur dix travaillaient à temps partiel.
- Les travailleurs plus âgés, soit de 45 ans et plus, constituaient le deuxième groupe de travailleurs en importance (150 000 emplois) dans le secteur du tourisme en Ontario. Huit travailleurs plus âgés sur dix travaillaient à temps plein. Ils étaient distribués d'une façon plus égale dans les différents groupes d'industries touristiques que les adolescents et les jeunes adultes. La rémunération des employés plus âgés dans les industries touristiques était presque le double de celle des jeunes adultes.
- Les immigrants étaient une source importante de main d'œuvre dans les industries touristiques en Ontario, occupant 152 000 emplois, soit 27,3 %.
- Les immigrants travaillant dans le secteur du tourisme de l'Ontario étaient plus âgés que les autres travailleurs : environ quatre immigrants sur dix avaient 45 ans ou plus. Les immigrants travaillaient des heures plus longues et touchaient des salaires plus faibles.

## 1. Introduction

Le Module des ressources humaines (MRH) vise à produire des statistiques courantes et fiables sur l'aspect ressources humaines du tourisme. Jusqu'ici, les données du MRH ont toujours été recueillies au niveau national. Dans le présent rapport, pour la première fois, le MRH fournit des statistiques provinciales détaillées. Plus précisément, la présente étude aidera à déterminer si des données provinciales fiables peuvent être fournies en temps opportun. La première étude pilote est menée dans une province dotée d'une population importante, soit l'Ontario.

Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) comportent déjà certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme au niveau national<sup>1</sup>. Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse découlant du CSTC et des INT, en fournissant des renseignements plus détaillés sur les ressources humaines, donnant ainsi un aperçu plus large du rôle du tourisme dans l'économie.

Par exemple, la planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans le secteur du tourisme, que leur emploi soit lié directement aux services offerts à des visiteurs ou lié aux services offerts à des résidents locaux. Par conséquent, le nombre total d'emplois dans les industries touristiques constitue un élément central du MRH puisque ce nombre d'emplois est plus vaste que dans le CSTC et les INT, lesquels rendent compte uniquement des emplois découlant directement des dépenses des visiteurs. En outre, il convient de souligner que le MRH utilise le nombre d'emplois et non le nombre de personnes occupées comme mesure clé de l'emploi.

Le MRH sert d'outil de planification et de prévision pour les décideurs dans les domaines du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme pourront aussi utiliser ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement. La nouvelle application du MRH au niveau provincial vise à accroître l'intérêt que présente le module pour ces auditoires et à ces fins.

Pour donner un aperçu du reste du rapport, précisons que la portée de l'étude est décrite à la section qui suit, suivie de la méthodologie utilisée pour l'Ontario. Certains résultats sont examinés ensuite afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH au niveau provincial. Les conclusions et les travaux à venir sont abordés à la dernière section.

Les annexes A et B exposent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CSTC, ainsi que divers concepts et définitions du travail tirés du Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC). L'annexe C résume les sources de données et l'annexe D fait état de la méthodologie générale utilisée aux niveaux national et provincial. L'annexe E comporte une liste des industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries utilisés dans le MRH, tandis que l'annexe F fournit une liste des professions. Un résumé des tableaux disponibles dans le MRH figure à l'annexe G. Un glossaire des termes et une liste des documents de référence sont également fournis.

## 2. Portée de l'étude

Le MRH fournit un portrait des industries touristiques et des professions qui en font partie ainsi qu'un aperçu des tendances au fil du temps. On peut procéder à des analyses de l'emploi, des heures travaillées et des gains d'emploi à compter de 1997. Des variables dérivées, comme le nombre d'équivalents temps plein, les gains horaires moyens et le nombre d'heures annuelles moyennes travaillées par emploi, peuvent aussi être examinées.

---

1. Certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme par province ont été fournis dans le document "Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998", *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604, n° 40 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003.

Ces statistiques clés du MRH peuvent être analysées selon diverses caractéristiques des emplois (salarié ou travailleur autonome, temps plein ou temps partiel, groupe professionnel) et les caractéristiques des personnes qui les occupent (sexe, groupe d'âge, statut d'immigrant). Des renseignements sont également disponibles selon la profession. On peut procéder à des comparaisons avec les estimations de l'emploi du Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC) pour l'ensemble de l'économie et pour certaines industries, ainsi qu'avec les agrégats du Compte satellite du tourisme et des Indicateurs nationaux du tourisme.

La portée de cette étude est comparable à celle de l'étude nationale la plus récente<sup>2</sup>, sauf que les données portent sur l'Ontario. Les renseignements sur le nombre d'emplois, les heures travaillées et les gains d'emploi sont présentés pour les mêmes groupes d'industries<sup>3</sup>, y compris pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Les renseignements sont aussi disponibles selon les mêmes caractéristiques d'employés (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant) ainsi que pour des professions comparables.

Plus particulièrement, le MRH pour l'Ontario fournit des estimations annuelles pour les années allant de 1997 à 2008. Ces estimations sont fondées sur des données provinciales tirées des Comptes canadiens de productivité<sup>4</sup> qui sont une source de données du MRH, ainsi que sur les données de l'Enquête sur la population active. Les données de recensement pour 2001 et 2006 sont intégrées, de même que la classification des industries selon le SCIAN 2002 et la classification des professions selon la CNP-S 2006.

### 3. Méthodologie régionale

La méthodologie utilisée au niveau national est également utilisée pour l'Ontario, puisque les mêmes sources de données sont disponibles au niveau provincial. Toutefois, il convient de fournir des éclaircissements sur certains éléments de la méthodologie nationale lorsqu'ils sont appliqués à une province.

Les renseignements sur la répartition par profession des emplois proviennent du recensement et sont disponibles pour le Canada ainsi qu'au niveau provincial. On s'appuie sur ces renseignements pour sélectionner un certain nombre des professions les plus répandues pour chaque groupe d'industries touristiques et l'on crée une catégorie résiduelle en regroupant toutes les autres professions qui comprennent un plus petit nombre d'emplois. Des résultats sont produits ensuite pour chacune des principales professions sélectionnées. De plus amples détails sont disponibles sur ce processus à l'étape 3 à l'Annexe D: Méthodologie. La sélection des principales professions n'a pas été modifiée pour l'Ontario<sup>5</sup> afin d'assurer la comparabilité des résultats fondés sur les données provinciales et nationales.

La dernière étape de l'élaboration des estimations comprend des ajustements aux données lorsque les séries semblent incohérentes ou produisent des mouvements erratiques dans les heures annuelles moyennes ou les gains horaires moyens. En particulier, des ajustements sont apportés aux données si les gains horaires sont plus de quatre fois plus élevés que la moyenne de la profession correspondante ou moins de la moitié du salaire minimum en Ontario, ou si les heures déclarées sont supérieures à 70 heures par semaine<sup>6</sup>. Les résultats indiquent que le lissage et les ajustements apportés ont peu d'effet sur le profil général des répartitions par profession lorsqu'elles sont appliquées à l'Ontario, bien que les données soient légèrement plus volatiles que

2. Bisailon, Monique et Charles Morissette, « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604, n° 61 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mai 2009.

3. Pour le projet pilote pour l'Ontario, les données ne sont pas disponibles séparément pour le transport aérien et les autres industries du transport. De plus, les données ne sont pas disponibles pour l'industrie des services de voyages de 1997 à 2002.

4. Voir « Statistiques du travail cohérentes avec le Système de comptabilité nationale, 2005 à 2008 (données révisées) », Comptes canadiens de productivité, Division des comptes des revenus et des dépenses, Statistique Canada, *Le Quotidien*, 11 décembre 2009. Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) sont cohérentes avec le Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC).

5. Toutes les principales professions en Ontario sont incluses dans la sélection des professions principales utilisées pour l'étude pilote. Toutefois, plusieurs des professions principales utilisées se classent à un rang inférieur dans le cas de l'Ontario. Pour plus de détails, voir l'annexe F : Professions liées au tourisme dans le MRH.

6. Pour des détails sur les exceptions au salaire minimum et sur les exceptions sur normes sur les heures de travail, voir la *Loi sur les normes du travail en Ontario, 2000* et les règlements 285/01 (sections 4 et 7) et 552/05 (section 2).

celles au niveau national. Environ 2,8 % des cellules de données ont été ajustées pour l'Ontario (comparativement à 1,4 % pour le Canada), ce qui a touché seulement 0,4 % des emplois (comparativement à 0,1 % pour le Canada).

Lorsque les estimations sont finales, les cellules des tableaux du MRH qui sont soumises pour publication, sont supprimées chaque fois que le nombre d'emplois estimé est inférieur à 20. Au dessous de ce seuil, les données sont considérées comme étant confidentielles. Parfois d'autres cellules (qui comptent 20 emplois ou plus) sont supprimées également lorsque le nombre d'emplois dans les cellules confidentielles peut être calculé de façon résiduelle. Les résultats indiquent que le nombre de cellules comportant moins de 20 emplois est plus élevé pour l'Ontario (1,9 %) que pour le Canada (0,7 %) mais très peu d'emplois (0,4 %) sont touchés. La suppression des cellules au niveau détaillé ne modifie pas les estimations à un niveau supérieur.

Par contre, les données sur le transport aérien en Ontario ne sont pas disponibles pour publication à cause de la concentration élevée dans cette industrie. Également, les données sur l'industrie des services de voyages de 1997 à 2002 ne sont pas disponibles pour publication.

## 4. Résultats

Cette section vise à mettre en lumière certaines des constatations et à illustrer certains des types d'analyses qu'un MRH au niveau provincial peut appuyer. L'analyse porte sur l'année 2008 et sur les comparaisons entre l'Ontario et le Canada. On fournit tout d'abord une brève description des conditions économiques générales dans le secteur du tourisme en 2008. La description sert de contexte aux analyses subséquentes qui figurent aux sections 4.1 à 4.4.

Au niveau national, l'année 2008 a été caractérisée par une croissance plus lente du tourisme intérieur. Même si les dépenses touristiques des Canadiens au pays ont augmenté de 4,1 % en termes réels comparativement à 2007, cette hausse est la plus faible enregistrée en quatre ans. Le ralentissement pour l'année s'explique en partie par une plus faible croissance du revenu personnel disponible, le mauvais temps (l'été 2008 a été le troisième plus pluvieux en 61 ans), le prix élevé de l'essence et les suppléments pour le carburant demandés par les compagnies aériennes aux voyageurs.

Les dépenses des visiteurs étrangers au Canada ont diminué de 5,4 % en termes réels en 2008, de sorte que les exportations liées au tourisme se sont établies à leur niveau le plus faible en 13 ans.

En même temps, une étude exhaustive sur la compétitivité de l'industrie du tourisme a été entreprise en Ontario. Le gouvernement a formulé les commentaires suivants dans son aperçu de l'étude<sup>7</sup> :

- "L'industrie du tourisme en Ontario a été appelée à relever des défis à court et à long terme, y compris la vigueur du dollar canadien, le ralentissement de l'économie américaine, l'évolution démographique et une concurrence mondiale accrue."
- "Face au nouveau contexte mondial, les possibilités abondent pour le tourisme. Cependant, si l'Ontario veut accroître sa part du marché, nous devons travailler de façon plus intelligente et plus innovatrice."

À la fin de l'étude, en février 2009, le gouvernement de l'Ontario a diffusé le rapport intitulé « À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme »<sup>8</sup>, qui comprenait quatre propositions stratégiques générales et 20 recommandations précises destinées à revitaliser et à accroître le tourisme dans la province. L'une des recommandations était de perfectionner la main d'œuvre touristique : « L'Ontario devrait devenir sur la scène internationale un chef de file en matière de formation et d'éducation dans le domaine du tourisme ».

---

7. « Aperçu de l'étude sur la compétitivité », Étude sur la compétitivité de l'industrie touristique ontarienne, Ministère du tourisme de l'Ontario, site Web : <http://www.tourism.gov.on.ca>

8. « À la découverte de l'Ontario — Rapport sur l'avenir du tourisme », préparé par l'Étude sur la compétitivité de l'industrie du tourisme de l'Ontario, Greg Sorbara, président, février 2009.

## 4.1 Secteur du tourisme

La présente section vise à comparer les variables clés du MRH, soit les emplois, les heures travaillées et la rémunération, d'une part pour le secteur du tourisme en Ontario et, d'autre part, pour l'ensemble de l'économie de l'Ontario et le secteur du tourisme au Canada.

### Rémunération

En 2008, la rémunération<sup>9</sup> a atteint 17,9 milliards de dollars pour les industries touristiques en Ontario, en hausse de 4,6 % par rapport à l'année précédente et un taux de croissance supérieur à celui de l'ensemble de l'économie en Ontario (voir le tableau 1). Cette croissance a été attribuable principalement aux augmentations de la rémunération horaire (+2,8 %) et, dans une mesure moindre, aux augmentations du nombre d'emplois (+1,0 %) ainsi que du nombre d'heures travaillées par emploi (+0,8 %).

Depuis la crise du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003, les industries touristiques en Ontario ont perdu du terrain comparativement au tourisme dans le reste du Canada (graphique 1). En 2008, les industries touristiques étaient à l'origine de 5,2 % de la rémunération totale en Ontario, ce qui représente une baisse par rapport à 5,8 % en 2002.

---

9. La rémunération est définie comme étant les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et le revenu après dépenses des travailleurs autonomes.

**Tableau 1 Total des emplois, nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées, rémunération horaire moyenne pour les industries touristiques et pour l'ensemble de l'économie, Ontario, 2003 à 2008**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	changement en pourcentage 2007 à 2008
<b>Rémunération</b>							
	millions de dollars						%
Total des industries touristiques en Ontario	14 999	15 694	15 614	16 543	17 156	17 944	4,6
Total des industries touristiques au Canada	38 378	40 094	40 353	43 081	46 845	..	..
Total économie en Ontario	275 754	290 927	304 094	318 601	333 164	346 599	4,0
<b>Nombre d'emplois</b>							
	milliers						%
Transport	74	74	72	79	83	83	-0,3
Hébergement	70	68	71	70	66	66	-0,6
Restauration	333	334	332	331	329	333	1,0
Loisirs et divertissements	109	118	105	103	103	107	3,2
Services de voyages	19	19	20	19	18	18	0,1
Employés	553	564	555	558	553	558	0,9
Travailleurs autonomes	52	48	45	44	47	48	1,2
Temps plein	373	384	358	353	358	368	2,8
Temps partiel	232	228	242	249	242	238	-1,7
Total des industries touristiques en Ontario	605	612	600	602	600	606	1,0
Total des industries touristiques au Canada	1 588	1 594	1 564	1 596	1 650	..	..
Total économie en Ontario	6 336	6 430	6 532	6 628	6 734	6 797	0,9
<b>Nombre moyen d'heures travaillées chaque semaine par emploi</b>							
	heures						%
Transport	35,8	35,2	34,5	35,3	33,4	34,2	2,4
Hébergement	32,9	33,2	32,5	32,1	32,5	32,1	-1,2
Restauration	28,0	28,9	28,2	28,3	27,3	27,7	1,4
Loisirs et divertissements	29,1	29,3	29,0	29,0	29,1	28,9	-0,6
Services de voyages	34,1	35,9	35,5	35,0	34,7	34,2	-1,4
Employés	29,2	29,8	29,2	29,4	28,5	28,7	0,7
Travailleurs autonomes	37,8	37,8	37,3	37,2	37,4	38,0	1,6
Temps plein	39,0	39,3	39,2	40,0	38,8	38,7	-0,1
Temps partiel	15,3	15,6	16,0	15,9	15,1	15,1	-0,1
Total des industries touristiques en Ontario	29,9	30,4	29,8	30,0	29,2	29,5	0,8
Total des industries touristiques au Canada	30,0	30,2	29,6	29,8	29,8	..	..
Total économie en Ontario	33,7	34,0	33,7	33,7	33,6	33,4	-0,6
<b>Rémunération horaire moyenne par emploi <sup>1</sup></b>							
	dollars						%
Transport	27,72	29,02	29,05	28,28	29,58	28,22	-4,6
Hébergement	14,62	15,79	16,94	18,25	19,61	20,96	6,9
Restauration	11,08	11,05	11,68	12,05	13,29	14,02	5,5
Loisirs et divertissements	20,46	20,32	21,30	23,57	23,84	24,65	3,4
Services de voyages	19,85	20,50	20,81	21,87	22,99	25,36	10,4
Employés :	15,93	16,11	16,83	17,57	18,82	19,34	2,8
dont les salaires seulement	14,15	14,17	14,75	15,45	16,72	17,31	3,5
Travailleurs autonomes	15,88	16,99	16,30	18,01	18,61	19,21	3,2
Temps plein	17,02	17,26	17,69	18,51	19,78	20,41	3,2
Temps partiel	11,42	11,70	13,46	14,40	15,11	15,05	-0,4
Total des industries touristiques en Ontario	15,92	16,20	16,78	17,61	18,80	19,33	2,8
Total des industries touristiques au Canada	15,51	16,04	16,79	17,44	18,33	..	..
Total économie en Ontario	24,86	25,58	26,57	27,46	28,35	29,39	3,7

1. La rémunération horaire comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la portion du travail des revenus après dépenses des travailleurs autonomes.

## Emplois

Selon le MRH, en 2008 les industries touristiques en Ontario ont généré au total 606 000 emplois, y compris les emplois à temps plein et à temps partiel de même que les emplois de salariés et ceux de travailleurs autonomes. Le secteur du tourisme a été à l'origine de 8,9 % de tous les emplois en Ontario en 2008. En 2002, avant la crise du SRAS, il était à l'origine de 9,8 % de tous les emplois en Ontario.

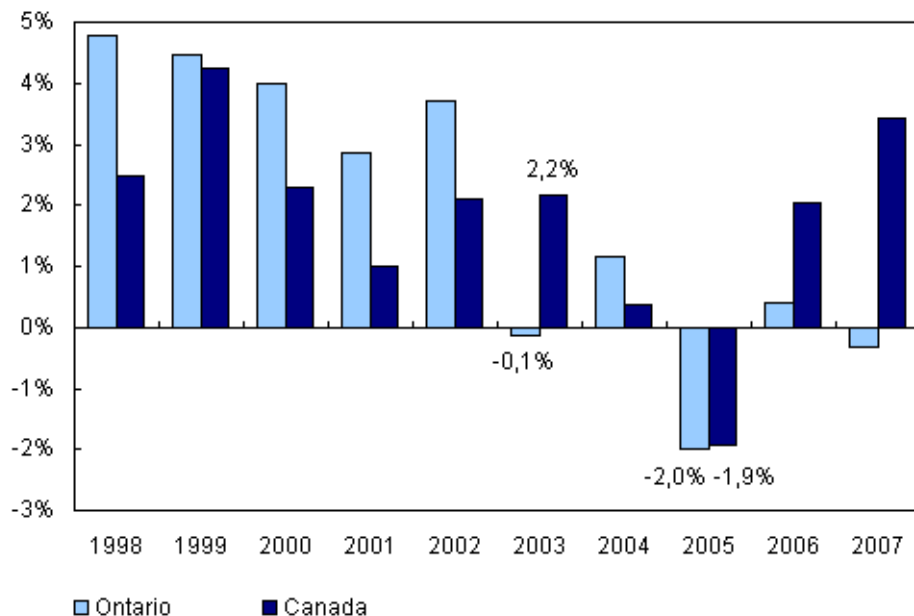
Il convient de souligner que le nombre d'emplois selon le MRH comprend tous les emplois requis pour produire des biens et services dans les industries touristiques que ces biens et services soient consommés par des visiteurs ou par les résidents locaux. Ce nombre est plus élevé qu'il ne le serait si seuls les emplois liés à la consommation de biens et services par les visiteurs (dépenses ou demande) étaient pris en compte, étant donné que seulement une partie des 606 000 emplois peut être attribuée aux visiteurs. Cette partie n'a pas été calculée aux fins de la présente étude mais elle a été estimée à 29,6 % pour l'Ontario en 1998<sup>10</sup>. En outre, le nombre d'emplois fourni par le MRH ne comprend pas les emplois générés indirectement par les facteurs de production de biens et services touristiques.

En 2003, la crise du SRAS a frappé les industries touristiques en Ontario mais a à peine touché le reste du pays. Les emplois dans les industries touristiques en Ontario ont diminué de 0,1 % tandis qu'ils ont augmenté de 2,2 % au Canada. Les pertes en Ontario ont été concentrées dans les industries des services de restauration.

### Graphique 1

#### Taux annuel de croissance de l'emploi dans les industries touristiques, Ontario et Canada, 1998 à 2007

taux de croissance de l'emploi



10. En 1998, selon l'annexe I du « Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998 », 155 000 emplois ont été créés dans les industries touristiques en Ontario découlant directement des dépenses des visiteurs. Toutefois, selon l'étude pilote pour l'Ontario, en 1998 523 000 emplois ont été créés en tout dans les industries touristiques en Ontario si l'on tient compte des dépenses des visiteurs ainsi que de celles des résidents locaux.

En 2005, l'emploi dans le secteur du tourisme en Ontario et au Canada a connu de fortes baisses, soit de -2,0 % et de -1,9 %, respectivement. Les réductions d'emplois ont touché principalement les industries des loisirs et divertissements et les industries du transport. Ces baisses ont été attribuables en partie au lockout de la Ligue nationale de hockey et au départ des Expos de Montréal ainsi qu'au bond des prix de l'énergie qui a suivi l'ouragan Katrina. La restructuration de l'industrie du transport aérien a également joué un rôle. À la suite de la restructuration, certaines activités de soutien, par exemple l'entretien, ont été transférées des industries touristiques aux industries non touristiques.

En 2008, le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a augmenté de 1,0 % en Ontario, soit une croissance similaire à la croissance de 0,9 % enregistré pour les emplois dans la province. Le nombre d'emplois à temps plein créés (+10 000) a été supérieur au nombre d'emplois à temps partiel perdus (-4 000).

Les emplois à temps partiel étaient deux fois plus communs dans les industries touristiques de l'Ontario (39,3 %) que dans l'ensemble des industries dans la province (20,3 %). Comme pour l'ensemble du Canada, quatre emplois sur dix dans le secteur du tourisme étaient des emplois à temps partiel. Toutefois, le travail autonome était un peu plus répandu, étant à l'origine de 7,9 % des emplois liés au tourisme en Ontario comparativement à 6,9 % à l'échelle du Canada.

## Heures

En 2008, 0,9 milliard d'heures ont été travaillées au total dans les industries touristiques soit 7,9 % des 11,8 milliards d'heures travaillées dans l'ensemble de l'économie en Ontario. Par conséquent la semaine de travail a été de 29,5 heures en moyenne dans le secteur du tourisme dans la province, en hausse de 0,8 % par rapport à l'année précédente mais légèrement inférieure à la semaine de travail de 33,4 heures pour l'ensemble de l'économie. La semaine de travail plus courte rend compte de la proportion plus élevée d'emplois à temps partiel dans les industries touristiques et de la proportion plus faible de travailleurs autonomes comparativement à l'économie dans son ensemble. Les travailleurs autonomes travaillent en moyenne des heures plus longues (38,0 heures) que les salariés (28,7 heures) mais ils sont moins répandus dans le secteur du tourisme que dans le reste de l'économie.

La rémunération horaire dans le secteur du tourisme en Ontario s'établissait à 19,33 \$ en 2008, en hausse de 2,8 % par rapport à 18,80 \$ l'année précédente<sup>11</sup> mais encore nettement inférieure à la rémunération horaire de 29,39 \$ enregistrée à l'échelle de la province. Toutefois, au cours de la période de 1997 à 2008, la rémunération horaire dans le secteur du tourisme dans la province a été systématiquement supérieure ou égale à la moyenne nationale pour les industries du tourisme.

## 4.2 Profil des industries touristiques

Le MRH comprend des données agrégées de cinq groupes d'industries touristiques : transport, hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements et services de voyages. Une liste des industries comprises dans chaque groupe d'industries du secteur du tourisme figure à l'annexe E. Certains résultats visant à donner un aperçu des types d'analyses d'industries possibles grâce au MRH sont présentés ci après.

### Services de restauration

Le groupe des services de restauration était le principal employeur parmi les groupes d'industries touristiques, avec 333 000 emplois, soit 54,9 % de tous les emplois dans les industries touristiques en Ontario (voir le graphique 2). Cette proportion était plus élevée que dans le cas des industries touristiques à l'échelle du Canada (53,4 % en 2007). La création de plus de 6 000 emplois à temps plein et la perte de 3 000 emplois à temps partiel a abouti à un gain de plus de 3 000 emplois (+1,0 %) dans le groupe des services de restauration en 2008.

11. Le salaire minimum général a augmenté en 2008 pour passer à 8,75 \$ l'heure par rapport à 8,00 \$ l'heure en 2007. Cette augmentation a contribué à la croissance de 3,1 % de la rémunération horaire dans les industries touristiques.

Ce groupe d'industries détenait la proportion la plus élevée d'emplois à temps partiel (45,5 %) des industries touristiques en Ontario. Il n'est pas étonnant de constater que la semaine de travail dans cette industrie, de 27,7 heures, était la plus courte parmi toutes les industries touristiques en Ontario et nettement inférieure à la semaine de travail moyenne de 33,4 heures pour l'ensemble des emplois en Ontario.

Dans l'ensemble, les emplois dans les services de restauration ont continué d'être les moins payants de ceux dans toutes les industries touristiques, la rémunération horaire en 2008 s'établissant à 14,02 \$. Même si cette rémunération représentait une hausse (+5,5 %) par rapport à l'année précédente et si elle était supérieure d'environ 50 cents à la moyenne canadienne pour les services de restauration, elle était nettement inférieure à la moyenne de 19,33 \$ pour les industries touristiques en Ontario<sup>12</sup>.

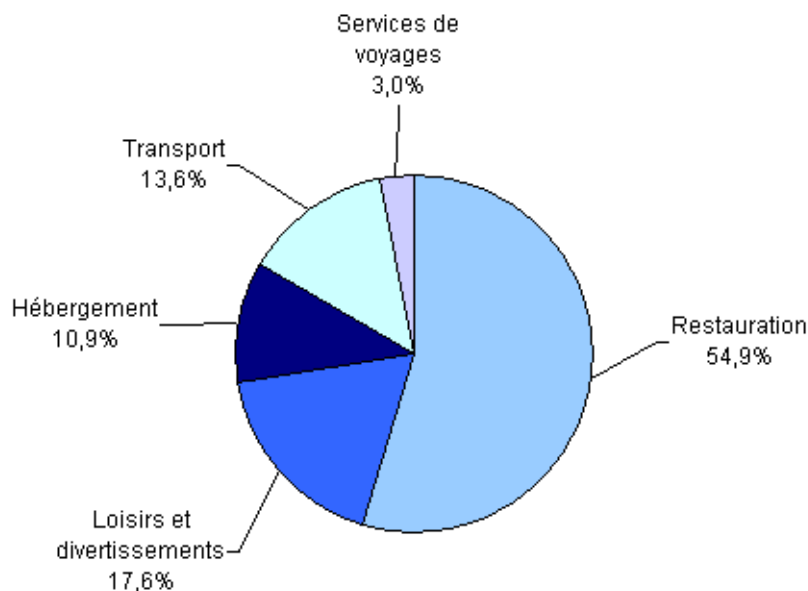
Le salaire horaire de tous les emplois dans les services de restauration s'établissait à 12,88 \$ en 2008. Il était inférieur à la rémunération horaire (14,02 \$) qui comprend le revenu supplémentaire du travail (cotisations des employeurs pour le compte de leurs salariés, au régime d'assurance-emploi, aux régimes de pensions des secteurs privé et public, aux régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, au régime d'indemnisation des accidents de travail, aux régimes d'assurance maladie et d'assurance vie et aux régimes d'allocations de retraite).

Une variation considérable des salaires horaires selon la profession existe à l'intérieur de ce groupe d'industries. Les directeurs de la restauration et des services alimentaires gagnaient le plus, soit 16,14 \$ l'heure, tandis que les caissiers gagnaient le moins, soit 10,38 \$ l'heure. Le groupe professionnel le plus répandu dans les services de restauration était celui des serveurs au comptoir et aides de cuisine, qui représentait 26,6 % des emplois de salariés dans cette industrie. Les personnes occupant ces emplois touchaient un salaire horaire de 10,72 \$.

---

12. Les pourboires sont compris dans ces chiffres. Pour comprendre comment les pourboires sont calculés, voir l'annexe C : Sources des données.

**Graphique 2**  
**Répartition des emplois dans les industries touristiques en Ontario, 2008**



### Loisirs et divertissements

Le groupe des loisirs et divertissements était le deuxième employeur en importance parmi les groupes inclus dans le MRH, étant à l'origine d'environ un emploi sur cinq (ou 107 000 emplois) en 2008. Cette industrie a affiché la plus forte croissance (+3,2 %) en 2008 parmi toutes les industries touristiques en Ontario avec la création de 2 000 emplois à temps plein et de 1 000 emplois à temps partiel.

La présence d'une forte proportion (42,0 %) d'emplois à temps partiel dans l'industrie des loisirs et divertissements a contribué à une semaine de travail courte. Avec 28,9 heures en moyenne, c'était l'une des semaines de travail les plus courtes dans les industries touristiques. La rémunération horaire dans cette industrie (24,65 \$) était supérieure à la moyenne dans le secteur du tourisme en Ontario (19,33 \$), restant néanmoins inférieure à la rémunération horaire à l'échelle de la province (29,39 \$). Le groupe professionnel le plus répandu était celui des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique.

### Transport

En 2008, le groupe du transport (qui comprend le transport aérien et les autres industries du transport, y compris par rail, par eau et par autobus, de même que les taxis et les locations de voitures) a été à l'origine de près de 83 000 emplois, ou 13,6 % de l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme en Ontario.

Le groupe des industries du transport a affiché une baisse modeste de 0,3 % des emplois par rapport à 2007. Des emplois à temps partiel ont été perdus, mais plusieurs emplois à temps plein ont été créés. Cette industrie a été à l'origine de 12 000 emplois autonomes, représentant 24,5 % de l'ensemble des emplois autonomes dans le secteur du tourisme.

Les travailleurs dans les industries du transport avaient une longue semaine de travail, soit de 34,2 heures en moyenne ou presque 5 heures de plus que les heures travaillées en moyenne dans les autres emplois touristiques en Ontario. Ces heures plus longues sont attribuables en partie à la proportion relativement élevée d'emplois à temps plein (73,0 %) ainsi qu'aux longues heures (44,8 heures par semaine) travaillées par la proportion relativement élevée (14,5 %) des travailleurs autonomes dans ces industries. La proportion de travailleurs autonomes dans cette industrie est proche du double de la moyenne pour le secteur.

En plus d'une longue semaine de travail, les emplois dans les industries du transport sont plus payants que dans les autres industries touristiques, avec un salaire horaire de 28,22 \$, soit presque 9,00 \$ de plus que la rémunération horaire pour l'ensemble des emplois du secteur du tourisme en Ontario. La rémunération horaire du transport est presque similaire à la rémunération horaire pour l'ensemble des industries dans la province.

Le groupe professionnel le plus répandu dans l'industrie du transport était celui des conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun, représentant 26,9 % des emplois de salariés. En 2008, les personnes occupant ces emplois touchaient un salaire horaire de 22,63 \$.

Étant donné que les industries du transport comprennent un ensemble de plusieurs industries, y compris le transport aérien, par autobus, par rail, le transport par eau, le taxi et la location de véhicules, il n'est pas surprenant d'observer une large fourchette de salaires. Les chauffeurs de taxi et les chauffeurs, le deuxième groupe professionnel le plus répandu dans les industries du transport, gagnaient 10,50 \$ l'heure, tandis que les mécaniciens de locomotive et de cour de triage touchaient 37,77 \$.

## Hébergement

Avec ses 66 000 emplois en 2008, le groupe de l'hébergement était le quatrième employeur en importance parmi les groupes d'industries touristiques en Ontario. Avant 2000, cette industrie était le troisième employeur du secteur touristique en importance dans la province. Au niveau national, le groupe de l'hébergement a demeuré le troisième employeur en importance du secteur pendant toute la période de 1997 à 2007.

En 2008, le nombre d'emplois dans les industries de l'hébergement a diminué de 0,6 % en Ontario; tous les emplois perdus étaient des emplois à temps plein ce qui explique en partie la semaine de travail plus courte en 2008. Les heures travaillées par semaine dans l'industrie de l'hébergement sont passées de 32,5 heures en 2007 à 32,1 heures en 2008.

Pour ce groupe, la rémunération horaire, qui comprend les gratuités et le revenu supplémentaire du travail, a augmenté de 6,9 % en 2008 pour atteindre 20,96 \$; elle était donc supérieure à la moyenne provinciale de 19,33 \$. En moyenne, les personnes travaillant dans l'industrie de l'hébergement en Ontario étaient mieux rémunérées que celles travaillant dans cette industrie dans le reste du Canada.

En 2008, la profession la plus répandue dans cette industrie était celle de préposé à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers, avec environ 13 000 emplois de salariés, la plupart occupés par des femmes (92,7 %).

## Services de voyages

Le groupe des services de voyages était le groupe d'industries le plus petit, comptant 18 000 emplois en 2008, en hausse de 0,1 % après deux années de baisse en 2006 et 2007. Ce groupe était à l'origine de 3,0 % seulement de tous les emplois dans le secteur du tourisme dans la province.

La rémunération horaire dans ce groupe était supérieure à la moyenne pour le secteur du tourisme en Ontario (25,36 \$ l'heure par rapport à 19,33 \$), tout comme les heures travaillées (34,2 heures par semaine comparativement à 29,5). Les services de voyages comptaient la plus forte proportion d'emplois à temps plein dans le secteur du tourisme en 2008, soit 89,6 %.

Les conseillers en voyages constituaient la principale profession dans le groupe des services de voyages, représentant 56,7 % des emplois de salariés dans l'industrie. Les directeurs — commerce de détail étaient le deuxième groupe professionnel en importance, représentant 11,3 % des emplois de salariés dans les services de voyages.

### 4.3 Professions dans les industries touristiques

Les dix groupes de professions les plus répandus dans les industries touristiques en Ontario étaient à l'origine de 62,7 % de tous les emplois de salariés (graphique 3). Comme pour l'ensemble du Canada, trois groupes professionnels ont dominé, à savoir ceux des serveurs au comptoir et aides de cuisine, des serveurs d'aliments et de boissons, et des cuisiniers. Parmi les dix principaux groupes de professions, ceux des conducteurs d'autobus et opérateurs de métro, opérateurs d'autres transports en commun et des chefs étaient plus répandus en Ontario que dans le reste du Canada.

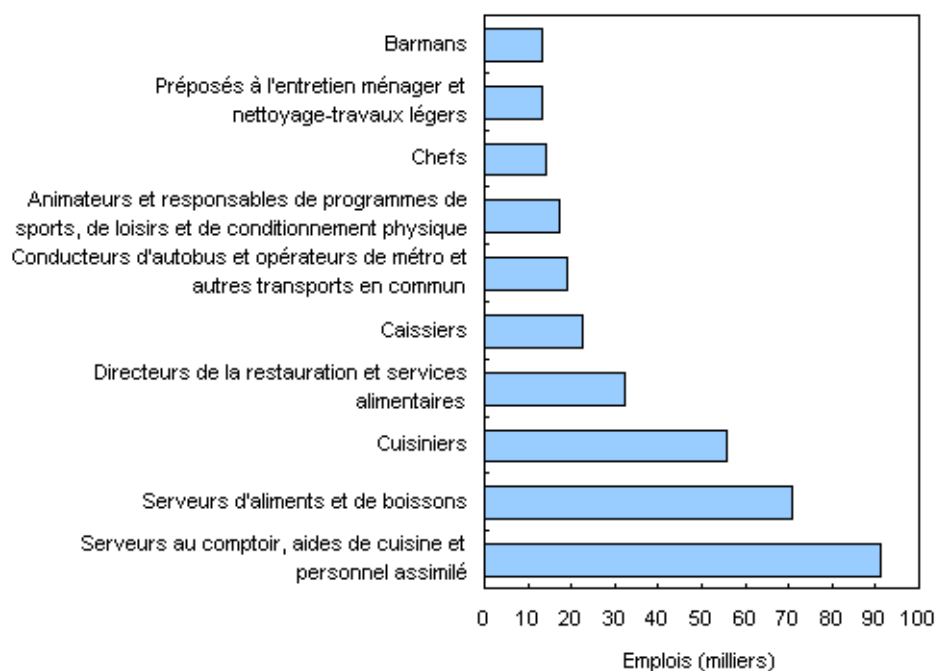
En outre, les professions dominantes dans le secteur du tourisme étaient concentrées principalement dans un groupe d'industries touristiques. Quarante-deux pour cent des emplois provenant des cinq professions les plus répandues (serveurs au comptoir et aides de cuisine, serveurs d'aliments et de boissons, cuisiniers, directeurs de la restauration et caissiers) étaient dans les services de restauration (voir le graphique 3). Moins de 5 % des emplois dans les cinq principales professions étaient dans les industries de l'hébergement et environ 2 % dans les loisirs et divertissements. Il n'y avait pas d'emplois provenant de ces professions dans les industries du transport et les services de voyages.

En 2008, trois des dix principaux groupes de professions touchaient un salaire supérieur au salaire annuel moyen dans le secteur du tourisme en Ontario de 25 848 \$. Les directeurs de restaurants touchaient un salaire annuel de 39 088 \$, les conducteurs d'autobus, 36 264 \$ et les chefs, 30 517 \$.

Les conducteurs d'autobus étaient les seuls travailleurs (parmi les dix principaux groupes de professions) dont le salaire horaire (22,63 \$) était supérieur à la moyenne de 17,31 \$ dans le secteur du tourisme. Les animateurs de programmes (16,30 \$) et les préposés au nettoyage — travaux légers (14,99 \$) touchaient un salaire horaire plus élevé que les chefs (14,00 \$) mais gagnaient moins par année parce qu'ils travaillaient moins d'heures par semaine.

Les directeurs de restaurant (46,6 heures), les chefs (41,9 heures), les conducteurs d'autobus (30,8 heures) et les préposés au nettoyage — travaux légers (29,5 heures) travaillaient de plus longues heures par semaine que la moyenne de 28,7 heures dans le secteur du tourisme pour les salariés.

**Graphique 3**  
**Professions principales dans les industries touristiques, Ontario, 2008**



#### 4.4 Profil des employés du secteur touristique

Le MRH fournit des détails sur trois caractéristiques des employés, à savoir, le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. Voici certains des résultats du MRH selon ces caractéristiques démographiques (voir le tableau 2).

##### Sexe

Comme dans le cas des industries touristiques à l'échelle du Canada, les femmes étaient surreprésentées dans le secteur du tourisme en Ontario en 2008 occupant 55,8 % des emplois dans le secteur du tourisme. De plus, les femmes occupaient 312 000 emplois de salariés, soit 65 000 de plus que les hommes. Une plus forte proportion de femmes travaillant dans les industries touristiques avaient moins de 25 ans (41,0 %) comparativement aux hommes (36,8 %).

En Ontario, les emplois occupés par les femmes étaient distribués de façon plus égale dans les industries touristiques que dans l'ensemble du secteur du tourisme au Canada. Elles étaient sous représentées en Ontario dans un groupe seulement, soit les industries du transport. Les femmes occupaient seulement 36,6 % des emplois de salariés dans cette industrie.

Dans toutes les industries touristiques en Ontario, les femmes avaient des semaines de travail plus courtes que leurs homologues de sexe masculin. Cela était le cas particulièrement dans les industries du transport (26,6 heures par semaine pour les femmes, comparativement à 35,8 heures pour les hommes). En outre, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois à temps partiel.

En 2008, les femmes travaillant dans les industries touristiques en Ontario gagnaient 4,11 \$ de moins que les hommes (15,31 \$ l'heure comparativement à 19,42 \$). Cette situation est comparable à celle dans les industries touristiques ailleurs au Canada. On observe une variation significative des salaires des femmes, les emplois dans le transport (23,32 \$) et les services de voyages (23,42 \$) payant le plus et les emplois dans les services de restauration payant le moins (12,06 \$).

**Tableau 2 Emplois d'employés, heures et salaires selon les caractéristiques des employés pour les industries touristiques, Ontario, 2008**

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Statut d'immigrant	
		Femme	Homme	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 +	Immigrant	Non immigrant
<b>Nombre d'emplois d'employés</b>	milliers								
Transport	71	26	45	5	13	15	37	20	50
Hébergement	62	37	26	18	11	11	21	20	42
Restauration	321	193	127	159	57	45	59	91	230
Loisirs et divertissements	87	43	44	34	15	13	25	15	72
Services de voyages	17	13	5	2	4	4	7	7	11
Temps plein	339	176	162	74	75	72	117	109	229
Temps partiel	220	135	84	145	25	16	33	43	177
<b>Total des industries touristiques</b>	<b>558</b>	<b>312</b>	<b>247</b>	<b>219</b>	<b>100</b>	<b>89</b>	<b>150</b>	<b>152</b>	<b>406</b>
<b>Nombre moyen d'heures travaillées par semaine par emploi</b>	heures								
Transport	32,4	26,6	35,8	22,9	27,7	38,3	33,0	35,2	31,3
Hébergement	31,4	29,9	33,7	16,8	35,0	39,9	37,7	37,9	28,4
Restauration	26,9	25,1	29,7	18,3	33,0	36,3	37,1	32,3	24,8
Loisirs et divertissements	29,2	27,4	30,9	15,5	37,3	42,1	36,1	31,4	28,7
Services de voyages	34,4	33,0	38,2	21,0	33,7	36,5	36,8	36,5	33,1
Temps plein	37,5	34,9	40,4	26,6	38,5	41,9	40,9	40,0	36,3
Temps partiel	15,2	15,4	14,8	13,4	17,1	20,5	18,6	16,9	14,8
<b>Total des industries touristiques</b>	<b>28,7</b>	<b>26,4</b>	<b>31,6</b>	<b>17,9</b>	<b>33,2</b>	<b>38,0</b>	<b>36,0</b>	<b>33,5</b>	<b>26,9</b>
<b>Salaire horaire moyen par emploi</b>	dollars								
Transport	26,25	23,32	27,48	15,11	22,78	28,06	27,50	24,00	27,25
Hébergement	18,90	16,69	21,75	12,66	17,52	19,37	21,75	21,82	17,07
Restauration	12,88	12,06	13,92	10,36	13,06	14,33	14,98	12,47	13,08
Loisirs et divertissements	21,44	19,85	22,83	13,60	20,24	24,02	25,13	22,18	21,28
Services de voyages	24,26	23,42	26,29	13,65	19,84	26,67	26,51	22,54	25,45
Temps plein	18,35	16,08	20,48	11,35	16,35	19,90	21,46	17,26	18,93
Temps partiel	13,34	13,03	13,85	10,97	14,42	16,27	18,42	14,31	13,06
<b>Total des industries touristiques</b>	<b>17,31</b>	<b>15,31</b>	<b>19,42</b>	<b>11,16</b>	<b>16,10</b>	<b>19,54</b>	<b>21,11</b>	<b>16,84</b>	<b>17,53</b>

## Jeunes et travailleurs plus âgés

Les jeunes de 15 à 24 ans étaient une importante source de main d'œuvre pour les industries touristiques en Ontario. En 2008, ils occupaient 219 000 emplois de salariés, représentant quatre emplois de salariés sur dix dans le secteur du tourisme. Trois jeunes travailleurs sur quatre travaillaient dans les services de restauration.

Les travailleurs plus âgés, soit de 45 ans et plus, étaient également une importante source de main d'œuvre pour le secteur du tourisme (26,9 %), occupant 150 000 emplois de salariés. En outre, les travailleurs plus âgés étaient répartis de façon plus égale que les jeunes adultes dans l'ensemble des groupes d'industries touristiques.

Près de sept jeunes travailleurs sur dix étaient susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel dans le secteur du tourisme, comparativement à environ un travailleur plus âgé sur cinq seulement. Les jeunes adultes et les adolescents travaillaient un moins grand nombre d'heures par semaine (17,9 heures) comparativement aux travailleurs plus âgés (36,0 heures). Cela était le cas notamment dans les industries de l'hébergement. Selon une autre étude de Statistique Canada<sup>13</sup>, environ 90 % des jeunes travailleurs ont indiqué la fréquentation de l'école comme la principale raison pour laquelle ils travaillaient à temps partiel.

Les salaires des jeunes travailleurs étaient aussi considérablement plus faibles. En 2008, le salaire horaire des travailleurs de 15 à 24 ans dans les industries touristiques s'établissait à 11,16 \$, soit près de la moitié de celui des employés de 45 ans et plus dans les industries touristiques (21,11 \$). L'écart salarial entre les jeunes travailleurs et les travailleurs âgés était le plus prononcé dans les industries du transport et des services de voyages.

## Immigrants

Les immigrants sont une importante source de main d'œuvre pour le secteur du tourisme en Ontario, plus encore qu'ailleurs au Canada. En 2008, les immigrants occupaient 152 000 emplois, représentant 27,3 % des emplois de salariés du secteur du tourisme en Ontario.

Les immigrants dans les industries touristiques étaient plus âgés que les autres travailleurs du tourisme. Environ quatre immigrants sur dix avaient 45 ans ou plus tandis que près de la moitié des non immigrants étaient des adolescents ou de jeunes adultes. La majorité des non immigrants dans le secteur du tourisme en Ontario étaient des femmes, tandis que les immigrants étaient répartis à parts égales entre les hommes et les femmes.

Comparativement aux non immigrants, les immigrants étaient plus susceptibles de travailler à temps plein. Les immigrants travaillaient de plus longues heures que leurs homologues non immigrants, soit 33,5 heures par semaine comparativement à 26,9 heures en 2008.

Les immigrants avaient généralement un salaire horaire inférieur à celui des non immigrants, gagnant près de 70 cents de moins par heure, mais l'écart salarial était plus petit en Ontario que pour le secteur du tourisme dans le reste du Canada. Dans les industries du transport en Ontario, les salaires des immigrants étaient sensiblement plus faibles (24,00 \$) que ceux des autres travailleurs (27,25 \$). Toutefois, les immigrants étaient mieux rémunérés que les non immigrants dans les industries de l'hébergement pour l'ensemble des groupes de professions, sauf pour les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique, ainsi que les concierges et concierges d'immeubles.

---

13. « Travailler à temps partiel par choix », Katherine Marshall, *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, n° 75 001 au catalogue, novembre 2000.

## 5. Conclusion et travaux à venir

L'examen de la possibilité d'élargir le MRH de manière à inclure une dimension régionale a donné de bons résultats pour l'Ontario. La faible augmentation de la volatilité et des suppressions avec les données de l'Ontario n'ont pas compromis la qualité des résultats. Par contre, les détails pour l'industrie du transport aérien en Ontario ont été supprimés.

Il est prévu toutefois de procéder à une autre étude pilote dans une province ayant une population plus petite afin d'examiner les limites des données et la méthodologie utilisée pour le MRH et plus particulièrement afin de déceler une augmentation problématique de la volatilité. En outre, une étude pilote menée dans une province plus petite entraînera un examen plus minutieux du caractère approprié du processus de sélection des professions principales.

De plus, nous planifions améliorer la méthodologie utilisée par le MRH en effectuant les deux changements suivants au niveau national pour commencer :

- Les renseignements sur le revenu tiré d'un travail autonome ne sont pas disponibles et doivent être imputés à partir du revenu mixte. Dans le MRH, le revenu du travail est obtenu en multipliant les heures travaillées par le travailleur autonome par le revenu du travail horaire du salarié (salaire plus revenu supplémentaire du travail). Cette méthode suppose que les travailleurs autonomes et les salariés ont des gains moyens semblables. Il est prévu d'examiner si le revenu supplémentaire du travail (RST) sera inclus dans le revenu du travail des travailleurs autonomes à l'avenir<sup>14</sup>.
- Actuellement, le MRH fournit des renseignements sur le nombre total d'emplois liés à la production de biens et services dans les industries touristiques, que ces biens et services soient consommés par des visiteurs ou par les résidents locaux. Toutefois, ces renseignements n'indiquent pas séparément le nombre d'emplois liés à la production pour consommation par les visiteurs et le nombre d'emplois liés à la production pour consommation locale. Des travaux sont en cours en vue d'élaborer ces estimations séparément au niveau national.

---

14. Le RST a été inclus afin que les gains dans l'étude pilote soient comparables avec les gains pour le Canada dans le MRH, 2007. Voir la *Loi sur les normes du travail en Ontario, 2000* et les règlements 285/01 (sections 4 et 7) et 552/05 (section 2).

## Annexe A : Cadre comptable

Le MRH tire ses bases du cadre comptable du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé (CST-CMR)<sup>15</sup>. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN), qui est reconnu internationalement<sup>16</sup>.

Étant donné que le MRH utilise les mêmes cadres, concepts et définitions que le CSTC, il est facile de comparer les résultats découlant des deux. De même, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du SCENC, et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Cela rehausse la capacité analytique du MRH<sup>17</sup>.

---

15. Commission des Communautés européenne, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies, *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé*, Luxembourg, Madrid, New York, Paris, 2001.

16. Commission des Communautés européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale 1993*, Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.

17. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CST du Canada et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir Katharine Kemp et Shaila Nijhowne, « Study of the Canadian Tourism Satellite Account: Comparison of the TSA-RMF and CTSA », rapport préparé pour la Commission canadienne du tourisme aux fins des réunions du sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme qui ont eu lieu les 8 et 9 mars 2004 à Madrid.

## Annexe B : Concepts et définitions

Le MRH comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'emploi équivalent plein temps, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le total des heures travaillées constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le SCENC pour calculer la productivité du travail. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'Annexe C.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par le revenu de travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le revenu du travail comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires<sup>18</sup>, commissions, primes, ainsi que le revenu supplémentaire du travail, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires<sup>19</sup>. Le revenu mixte est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes<sup>20</sup>.

Dans le MRH, on estime aussi le nombre d'emplois qui peut être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettent de faire le lien entre le MRH et le CSTC/INT. Ainsi, l'emploi lié au tourisme d'une industrie correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

Au cœur du CST et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une

18. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCENC est décrite à l'Annexe C.1.

19. L'assurance santé, les régimes de soins dentaires, l'assurance invalidité à court ou à long terme, etc.

20. Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, par ailleurs, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'Étape 1 de la méthodologie décrite à l'Annexe D.

année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des visiteurs. Les visiteurs sont des touristes (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des visiteurs d'un jour.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile<sup>21</sup>. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le transport aller retour pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue.

La demande touristique est définie comme les dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une industrie du tourisme comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un bien ou service touristique en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le produit intérieur brut (PIB) peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex., province, territoire)<sup>22</sup>. Le PIB généré par le tourisme est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs<sup>23</sup>. Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs<sup>24</sup>.

---

21. La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

22. Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCENC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

23. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci-dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

24. Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie selon le lieu de naissance. Ainsi, un immigrant est un résident permanent qui n'est pas citoyen canadien de naissance, ou qui détient un permis pour travailler ou pour étudier, ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle. Un non immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à la naissance.

## Annexe C : Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines – Une étude pilote pour l'Ontario : Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC), le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci-après, de même que leurs principales utilisations.

### C.1 Système des comptes économiques nationaux du Canada

La base de données des CCP du SCENC produit des totaux des emplois d'employés, des heures travaillées, du revenu du travail, des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois de travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du SCIAN par province.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi<sup>25</sup>. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence<sup>26</sup>. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, quoique des enquêtes auprès des industries et des sources administratives sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent ce qui suit :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses-café.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.

---

25. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

26. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCENC, voir Jean-Pierre Maynard, « La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne », document présenté à la réunion annuelle du Groupe de Paris, 29 septembre 2004, Lisbonne, Portugal.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans les comptes nationaux, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives T-4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi et au RRQ/RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (SCIAN 711);
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713);
- Services d'hébergement (SCIAN 721);
- Services de restauration et débits de boissons (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

## C.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 et celui de 2006 ont servi principalement à répartir les totaux pour l'Ontario des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCENC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non-immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas 2000 et 2005). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que le groupe d'industries et la profession ont trait au principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude reposent sur la classification des professions comprise dans la CNP-S de 2006 et sur la classification des industries du SCIAN de 2002 pour tirer les données du Recensement de 2006. Pour le Recensement de 2001, la CNP-S de 2001 et le SCIAN de 1997 ont été utilisés. Les différences dans les classifications n'ont pas affecté les industries et professions liées au tourisme.

### **C.3 Enquête sur la population active**

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 400 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN de 2002, tandis que les données sur les professions reposent sur la CNP-S de 2001 pour l'ensemble de la période étudiée, de 1997 à 2007.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCENC pour établir le nombre total d'emplois.

### **C.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail**

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises. Cette enquête se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises et recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour raffiner les estimations du CCP afin qu'elles correspondent aux définitions des industries du tourisme du SCENC. Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCENC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.

## Annexe D : Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement six étapes:

1. utilisation des totaux pour l'Ontario établis dans le SCENC pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements;
2. à partir de données du SCENC, répartition supplémentaire de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel;
3. répartition des totaux du SCENC pour 2000 et 2005 entre les professions, l'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement;
4. élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'EPA ;
5. lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries;
6. rajustement final limité des valeurs de données. Cette étape complète les estimations de l'emploi total pour le MRH.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

### Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base des Comptes canadiens de productivité (CCP) qui repose sur les principes établis dans le SCENC.

Toutefois, ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. De façon plus particulière :

1. La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le revenu du travail horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même salaire<sup>27</sup>. Par contre, cette hypothèse est imposée au niveau le plus détaillé disponible dans la base de données des CCP entraînant des différences dans les revenus entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes au niveau plus agrégé de l'industrie du tourisme.
2. Les données sur les emplois du SCENC suivent la version du SCIAN propre au SCENC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail W dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau de travail W, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213= 721A au niveau de travail W). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'EERH sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. La même méthode est utilisée pour les autres industries, en particulier pour le transport ferroviaire (SCIAN 4821), la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321), les services de restauration et débits de boissons (SCIAN 7220), arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 7110) et les services de divertissements et de loisirs (SCIAN 7131 + SCIAN 7132 +

27. L'imputation inclut le revenu supplémentaire du travail. Par contre les travailleurs autonomes ne contribuent pas à la majorité des avantages inclus dans le revenu supplémentaire du travail. Lors de la prochaine mise à jour, nous prévoyons examiner si le revenu supplémentaire du travail sera inclus dans le revenu du travail des travailleurs autonomes.

SCIAN 7139 = 713A au niveau de travail W).

## **Étape 2 : Répartition des données du SCENC selon les emplois à temps plein et à temps partiel**

Les données de la base de données des CCP du SCENC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

## **Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession**

Les meilleures données sur la répartition par profession des emplois proviennent du recensement. L'Étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCENC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Dans ce cas, la discussion porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population a servi à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la seconde étape pour l'année 2000 et 2005 (c.-à-d. l'année de référence du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

## **Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions**

L'Étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant sont disponibles dans l'EPA mais à un niveau de détail insuffisant et, par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence des recensements (2000 et 2005) a été conservée pour toutes les années. Une interpolation linéaire a été faite pour tenir compte du changement dans les ratios des immigrants entre les deux recensements. Les données de l'EPA selon la profession et l'industrie correspondent à celles utilisées dans le recensement, ce qui facilite le processus. Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance d'une année à l'autre.

## **Étapes 5 : Lissage des données de l'EPA et rajustements manuels**

L'Étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. On l'a fait de façon à préserver les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCENC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2001 et celui de 2006), étant donné que ces repères constituent des contraintes qui doivent être respectées.

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'Étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

## Étapes 6 : Autres ajustements

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions manuelles dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. En particulier, des corrections ont été apportées manuellement comme suit : si les salaires étaient plus de quatre fois élevés que la moyenne de la profession correspondante ou de 50 % inférieurs au salaire minimum en Ontario, ou si les heures déclarées étaient supérieures à 70 heures par semaine<sup>28</sup>. Les résultats montrent que le lissage et les interventions manuelles ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession.

---

28. Pour des détails sur le salaire minimum en Ontario et les normes sur les heures de travail voir la *Loi sur les normes du travail en Ontario, 2000* et les règlements 285/01 (sections 4 et 7) et 552/05 (section 2).

## **Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines**

### **Sommaire des industries touristiques**

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du MRH sont donc les suivants :

Transport<sup>29</sup>;

    Transport aérien

    Toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)

Hébergement;

Restauration;

Loisirs et divertissements;

Services de voyages.

À la page suivante se trouve une liste complète des industries touristiques, y compris les codes du SCIAN.

---

29. Il est à noter que pour l'étude pilote pour l'Ontario, nous avons supprimé les détails pour le transport aérien et les autres industries du transport.

## Liste complète des industries touristiques par Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002

### Transport

#### Transport aérien

4811	Transport aérien régulier
4812	Transport aérien non régulier

#### Toutes les autres industries du transport

4821	Transport ferroviaire dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
	482114 Transport ferroviaire de voyageurs
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
	482112 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances
	482113 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale
4831	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
4832	Transport sur les eaux intérieures
4851	Services urbains de transport en commun
4852	Transport interurbain et rural par autocar
4853	Services de taxi et de limousine
4854	Transport scolaire et transport d'employés par autobus
4855	Services d'autobus nolisés
4859	Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
4871	Transport terrestre de tourisme et d'agrément
4872	Transport par eau de tourisme et d'agrément
4879	Autres services de transport de tourisme et d'agrément
5A0510 <sup>1</sup>	Location et location à bail de matériel automobile dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
	532111 Location de voitures particulières
	532120 Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
	532112 Location à bail de voitures particulières

### Hébergement

7211	Hébergement des voyageurs
721A <sup>1</sup>	Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
	721211 Parcs pour véhicules de plaisance et campings
	721212 Camps de chasse et de pêche
	721213 Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
	721310 Maisons de chambres et pensions de famille

## Restauration

7220	Services de restauration et débits de boissons dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
72211	Restaurants à service complet
72221	Établissements de restauration à service restreint
72241	Débits de boissons (alcoolisées)
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
72231	Entrepreneurs en restauration
72232	Traiteurs
72233	Cantines et comptoirs mobiles

## Loisirs et divertissements

51213	Présentation de films et de vidéos
7110	Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
7111	Compagnies d'arts d'interprétation
7112	Sports-spectacles
7115	Artistes, auteurs et interprètes indépendants
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
7113	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, de stades et autres diffuseurs
7114	Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques
7121	Établissements du patrimoine
713A <sup>1</sup>	Services de divertissement et de loisirs
7131	Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
7132	Jeux de hasard et loteries
7139	Autres services de divertissement et de loisirs dont :
	<b>Industries auxiliaires touristiques</b>
71391	Terrains de golf et country clubs
71392	Centres de ski
71393	Marinas
71395	Salles de quilles
71399	Tous les autres services de divertissement et de loisirs
	<b>Industries auxiliaires non touristiques</b>
71394	Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

## Services de voyages

5615	Services de préparation de voyages et de réservation
------	--

1. Codes particuliers pour les industries du SCIAN utilisés dans SCENC.

## Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines

### Sommaire de la classification des professions

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Une profession est par conséquent définie comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

Les regroupements de professions principales incluent dans le projet pilote sont les mêmes que ceux dans le MRH au niveau national<sup>30</sup>. La sélection n'a pas été modifiée afin d'assurer la comparaison des résultats entre le niveau national et provincial. Lorsque nous examinons les données pour les professions de l'Ontario, les professions les plus répandues sont incluses dans la sélection de professions principales utilisée pour le projet pilote. Par contre, quelques-unes des professions principales utilisées (marquées dans la liste suivante) même si elles demeurent significatives, occupent un rang un peu plus faible en Ontario qu'au niveau national. Une liste complète des regroupements de professions principales utilisés suit avec les codes CNP-S associés.

---

30. Voir le rapport suivant pour une explication du processus de sélection des professions : « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007 », mai 2009, *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604-M, n° 61 au catalogue, Section 4.2.

## Liste complète des professions liées aux industries touristiques par Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006

Type de professions regroupées par catégorie d'industries touristiques

CNP-S 2006

### Hébergement

Directeurs/directrices des services d'hébergement . . . . .	A222
Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique . . . . .	F154
Chefs <sup>1</sup> . . . . .	G411
Cuisiniers/cuisinières <sup>1</sup> . . . . .	G412
Barmans/barmaids <sup>1</sup> . . . . .	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons . . . . .	G513
Réceptionnistes d'hôtel . . . . .	G715
Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage-travaux légers . . . . .	G931
Concierges et concierges d'immeubles . . . . .	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé . . . . .	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	

### Transport

#### Transport aérien

Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien . . . . .	C171
Commissaires et agents/agentes de bord . . . . .	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens . . . . .	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs . . . . .	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien . . . . .	H737

#### Toutes les autres industries du transport

Directeurs/directrices des transports <sup>1</sup> . . . . .	A373
Vendeurs/vendeuses et commis - vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail . . . . .	G211
Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus . . . . .	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun . . . . .	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses . . . . .	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage <sup>1</sup> . . . . .	H721
Chefs de train et serre-freins <sup>1</sup> . . . . .	H722

Toutes les autres professions du transport aérien et des autres industries du transport.

Type de professions regroupées par catégorie d'industries touristiques

CNP – S 2006

**Restauration**

Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires . . . . .	A221
Superviseurs/superveuses des services alimentaires . . . . .	G012
Caissiers/caissières . . . . .	G311
Chefs . . . . .	G411
Cuisiniers/cuisinières . . . . .	G412
Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse. . . . .	G511
Barmans/barmaids . . . . .	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons . . . . .	G513
Boulangers - pâtissiers/boulangères-pâtissières . . . . .	G942
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé . . . . .	G961
Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses—services de livraison et de messagerie <sup>1</sup> . . . . .	H714
Toutes les autres professions des services de restauration	

**Loisirs et divertissements**

Directeurs/directrices des programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique <sup>1</sup> . . . . .	A343
Personnel technique des musées et des galeries d'art <sup>1</sup> . . . . .	F112
Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique . . . . .	F154
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail . . . . .	G211
Caissiers/caissières . . . . .	G311
Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé . . . . .	G631
Personnel préposé au jeu dans les casinos . . . . .	G723
Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attraction . . . . .	G731
Concierges et concierges d'immeubles . . . . .	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé . . . . .	G961
Mancœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains . . . . .	I212
Toutes les autres professions des loisirs et divertissements	

**Services de voyages**

Directeurs/directrices – commerce de détail . . . . .	A211
Conseillers/conseillères en voyages . . . . .	G711
Toutes les autres professions des services de voyages	

---

1. Professions principales qui occupent un rang plus faible en Ontario qu'au niveau national.

## Annexe G : Structure des tableaux

La structure des tableaux du MRH est décrite de façon détaillée ci-dessous.

Des tableaux sont disponibles pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'Annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

- a. Femmes à temps plein
- b. Femmes à temps partiel
- c. Hommes à temps plein
- d. Hommes à temps partiel
- e. Total pour les hommes
- f. Total pour les femmes
- g. Total à temps plein
- h. Total à temps partiel
- i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'Annexe D).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge :

15 à 24 ans

25 à 34 ans

35 à 44 ans

45 ans et plus

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données ne sont pas jugées assez fiables pour être publiées.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles ont été interrompues pour le moment. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec l'agent d'information (613-951-3640; [iead-info-dcrd@statcan.gc.ca](mailto:iead-info-dcrd@statcan.gc.ca)), Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada.

## Glossaire

**Biens et services touristiques** : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs ou, pour lesquels les dépenses inscrites au budget des visiteurs prennent une place significative.

**Compte satellite** : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes économiques nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

**Compte satellite du tourisme** : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système des comptes économiques nationaux du Canada, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer leur importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries dans l'ensemble de l'économie.

**Demande touristique** : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

**Emploi** : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

**Emplois d'employés** : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

**Emploi à temps partiel** : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

**Emploi à temps plein** : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

**L'emploi équivalent plein temps** : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

**Emplois équivalents plein temps** : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

**Emplois générés par le tourisme** : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

**Emplois lié au tourisme** : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

**Emploi principal** : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

**Heures travaillées :** Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

**Emplois de travailleurs autonomes :** Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

**Immigrant :** Dans la présente étude, un immigrant est défini comme un immigrant reçu (ou qui a déjà été un immigrant reçu qui est devenu un citoyen canadien) ou un résident non permanent. Un immigrant reçu est un résident permanent qui n'était pas citoyen canadien à sa naissance. Un résident non permanent est une personne qui détient un permis valide pour travailler ou étudier ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle.

**Industrie :** Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

**Industries touristiques :** Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

**Non immigrant :** Dans la présente étude, un non immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à sa naissance.

**Population active :** Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

**Prix de base :** Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur les facteurs de production. Ces prix représentent le prix reçu par les vendeurs et excluent les taxes sur la vente des biens et services.

**Prix du marché :** Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts (incluant les taxes sur la vente des biens et services) et subventions applicables.

**Produit intérieur brut (PIB) :** Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

**Profession :** Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

**Revenu du travail :** Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance - emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

**Revenu mixte :** Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts - conseils, les gains

des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

**Revenu supplémentaire du travail** : Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main d'œuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics, au régime d'indemnisation des accidents de travail, aux régimes d'assurance maladie et d'assurance vie, ainsi que les allocations de retraite.

**Salaires et traitements** : Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employées dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

**Système des comptes économiques nationaux (SCEN)** : Le Système des comptes économiques nationaux (SCEN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée *Système de comptabilité nationale, 1993*.

**Total des heures travaillées** : Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

**Tourisme** : La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

**Travailleur occupant plus d'un emploi** : Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

**Visiteurs** : Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passent un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

## Documents de référence

- Barber-Dueck, Conrad et Demi Kotsovos. « Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998 ». *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604, n° 40 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003".
- Bisaillon, Monique et Charles Morissette. « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604, n° 61 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mai 2009.
- Cañada, Agustin, J. Prado et R. Roig, "The measurement of employment in tourism Spain," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi, organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche, Vienne, le 14 décembre 2004.
- Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale*, 1993. Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.
- Commission de communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques, Division de la statistique des Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*, Commission de communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, Luxembourg, Madrid, New York, Paris, mai 2001.
- Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, *L'avenir du secteur du tourisme au Canada : de grandes possibilités*, préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa, juin 2008.
- Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, *À court de main d'œuvre : en tourisme, plus d'emplois que de travailleurs*, préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa, juin 2008.
- Hoekstra, Rutger, "Labour in the Dutch TSA," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.
- Kotsovos, Demi. « Compte satellite du tourisme du Canada, 2009 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604, n° 63 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2009.
- Laimer, Peter et Petra Öhlböck, "A TSA-Employment Module for Austria," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.
- Marshall, Katherine, « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 2000.
- Mohan, M., G. Gislason, et B. McGowan, *Tourism-related employment: 1998 update*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, novembre 1998.
- Morissette, Charles et Berouk Terefe, « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604, n° 59 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2008.
- Ontario Ministère du tourisme, *Discovering Ontario – A report on the future of tourism*, préparé par The Ontario Tourism Competitive Study, Toronto, février 2009.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, juillet 2000.

Statistique Canada, 1997 - . *Aviation civile canadienne*, n° 51-206 au catalogue de Statistique Canada, Annuel.

\_\_\_\_\_, « Guide du compte satellite du tourisme du Canada », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, no 13-604, n° 52 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2007.

\_\_\_\_\_, 1997 - . *Indicateurs nationaux du tourisme*, n° 13-009 au catalogue, Statistique Canada, Trimestriel.

\_\_\_\_\_, 1997 - . *Information sur la population active*, n° 71-001 au catalogue, Statistique Canada, Mensuel.

\_\_\_\_\_, « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005 ». *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604, n° 55 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mars 2007.

Wright, Jennifer. *Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa, 2007.

## Série technique

Les articles publiés dans *Comptes des revenus et dépenses, série technique* (13-604) fournissent des renseignements d'arrière-plan ainsi que des analyses en profondeur de certaines données qui sont diffusées dans l'un ou l'autre des comptes suivants : Comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux, Comptes des flux financiers, Comptes du bilan national, revenu du travail et les indicateurs nationaux du tourisme. Les articles sont accessibles via notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca), en téléphonant au (613) 951-3810, par courriel à [lead-info-dcrd@statcan.gc.ca](mailto:lead-info-dcrd@statcan.gc.ca) ou par écrit à DCRD, Statistique Canada, 21<sup>e</sup> étage, édifice R.H. Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

1. «Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.
2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel)», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.
5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.
6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.
7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.
10. «Tendances récentes des salaires», tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.
11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.
16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.

17. «Le défi de la mesure dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
18. «Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.
20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.
21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.
22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique», tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n° 3, avril 1993.
23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.
24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993.
27. «La valeur du travail ménager au Canada, 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.
28. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.
29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.
30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.
31. «Le Compte satellite du tourisme», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.
32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1994.
33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
34. «Une introduction aux produits financiers dérivés», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.
36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.

37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2002.
38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, avril 2002.
39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 2002.
40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, juin 2003.
41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, septembre 2003.
42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2003.
43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2003.
44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2004.
45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2004.
46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2004.
47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, janvier 2005.
48. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2000», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2005.
49. «Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 2005.
50. «Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 2005.
51. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002.», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2006.
52. «Guide du compte satellite du tourisme du Canada», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, décembre 2007.
53. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2007.
54. «Tendances récentes de la production et de l'emploi», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2007.
55. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2007.
56. «Compte satellite canadien de la recherche et du développement, 1997 à 2004», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2008.
57. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, septembre 2007.

58. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2002», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2007.
59. «Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, avril 2008.
60. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2007», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2008.
61. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2009.
62. «Ajustements aux importations et exportations réelles pour tenir compte des fluctuations du taux de change», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2009.
63. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2004», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, décembre 2009.
64. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 2002 à 2008», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2010.
65. «Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme: Une étude pilote pour l'Ontario», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2010.